

*Accord Canada—Nouvelle-Écosse*

● (1210)

Le gouvernement renonce à élaborer une politique énergétique, ce qui veut dire que nous n'avons pas l'assurance que nos approvisionnements en brut léger et moyen seront remplacés grâce à de nouveaux projets, comme l'exploitation du pétrole et du gaz de la côte est, des sables bitumineux et des réserves de la mer de Beaufort, ou comme la valorisation. Nous n'avons pas cette assurance parce que le gouvernement tergiverse sans cesse depuis trois ans. Nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui que nous l'étions en septembre 1984, malgré toutes les déclarations du gouvernement, malgré les commissions, les comités, les brochures, les périodiques et les accords de libre-échange avec les États-Unis.

L'Accord de l'Atlantique n'a rien arrangé pour l'industrie du pétrole et du gaz au large de Terre-Neuve. Nous parlons maintenant du pétrole au large de la Nouvelle-Écosse, mais le projet de loi à l'étude ne réalisera rien non plus. En 1987, le secteur du pétrole au large de la Nouvelle-Écosse n'a bénéficié que de 33 millions de dollars, et ce n'était qu'un reliquat du Programme d'encouragement pétrolier mis en oeuvre par l'ancien gouvernement. En 1984, ce secteur avait reçu 600 millions de dollars. Le gouvernement se couvre donc de ridicule en disant qu'il se préoccupe de l'exploration au large de la Nouvelle-Écosse.

Aux termes de cet accord, le gouvernement a transformé en subvention un prêt de 200 millions de dollars consenti en vertu de l'ancien accord. Mais examinons un instant comment cet argent a été dépensé. Une partie est allée à des projets qui se trouvaient à plusieurs milles de distance de la côte de la Nouvelle-Écosse, ce qui n'est vraiment pas facile, puisque la province est presque complètement entourée d'eau. L'argent a surtout servi à financer une caisse noire à des fins politiques.

Et que dire des 25 millions accordés à la Nova Scotia Resources Ltd... pour mettre en valeur ses réserves? Malheureusement, ce montant était ridiculement insuffisant, compte tenu de l'importance des dettes de cette société. A moins qu'elle ne prenne part très bientôt à une opération profitable de mise en valeur, sa situation ne pourra qu'empirer.

Il est essentiel de mettre en valeur nos réserves afin de mieux assurer la sécurité de nos approvisionnements, qui est minimale à l'heure actuelle. Nous voulons que le gouvernement tienne sa promesse d'améliorer la sécurité des approvisionnements. Je ne peux pas croire que les principaux participants à des projets tels qu'Hibernia et Venture refusent d'aller de l'avant. Il incombe au gouvernement de leur offrir les stimulants fiscaux nécessaires. Après tout, ce sont les conservateurs qui disent que le secteur privé peut tout faire.

Il ne suffit pas de dire qu'on offrira des garanties de prêt à Mobil. Cette société n'en a pas besoin, elle n'est pas du tout près de la faillite, loin de là. Tout ce qu'il lui faut, c'est un plan. Elle veut également réaliser des bénéfices, bien sûr, et le gouvernement a dit qu'il n'y a rien de mal à cela. Si Mobil réalise des bénéfices, tant mieux. Cependant, c'est la sécurité des approvisionnements énergétiques du Canada qui est en jeu. Le gouvernement doit tenir ses promesses, il doit faire démarquer les travaux de mise en valeur sur la côte est. Le projet de

loi à l'étude n'aura aucun effet tant que le gouvernement n'aura pas la volonté politique de faire quelque chose pour la Nouvelle-Écosse.

Par leur libellé, certaines parties du projet de loi sont très semblables à l'Accord de l'Atlantique. Il y a quelques points que je conteste, et j'en parlerai au comité, mais là n'est pas vraiment le problème. Le problème est d'amener le gouvernement à prendre conscience de l'importance des ressources sous-marines pour la Nouvelle-Écosse, pour Terre-Neuve et pour toute la région de l'Atlantique, à honorer ses engagements, à prendre les choses au sérieux et à aider vraiment ce très important secteur de l'Est du Canada.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, je tiens à dire un mot au nom de mon parti du projet de loi C-75, concernant la mise en oeuvre de l'accord intervenu entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources extracôtières.

Mais, auparavant, comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole depuis que j'ai été nommé critique du NPD en matière énergétique, je tiens à rendre hommage au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Pendant de nombreuses années, celui-ci a servi avec beaucoup de compétence à notre parti de porte-parole en matière énergétique. Je tiens à lui dire combien, à l'instar de mon chef et de tous les autres membres de notre caucus, j'ai apprécié son apport en ce domaine. Il en avait acquis une certaine expérience dans l'activité qu'il occupait avant d'être élu député, et il a joué un rôle fort utile en ce qu'il a aidé, non seulement les députés de notre parti, mais tous les députés de la Chambre, à comprendre les problèmes énergétiques de notre pays. Il a pas mal étudié le projet de loi à l'étude, portant sur la gestion des ressources extracôtières, a formulé quelques observations et soulevé quelques questions.

Vu ses observations et d'autres, la Chambre sait déjà que notre parti appuie certes l'accord dont nous sommes saisis aujourd'hui. C'est en quelque sorte la copie conforme du projet de loi que l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a adopté il y a quelques semaines. Le mieux que nous puissions faire aujourd'hui serait de nous interroger sur l'avenir de nos ressources énergétiques, quitte ensuite à saisir un comité de ce projet de loi en vue d'une étude plus poussée. Nous pourrions alors demander à des spécialistes et à des fonctionnaires du gouvernement de témoigner et nous ferons en sorte d'examiner le projet de loi d'une façon très minutieuse.

Ce projet de loi ressemble au projet de loi C-6, concernant la mise en oeuvre de l'accord entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve sur la gestion des ressources extracôtières de cette province. Il ressemble aussi beaucoup à l'Accord de l'Atlantique que la Chambre a déjà étudié.

Je le répète, nous appuyons cet accord, mais nous avons un certain nombre de questions que nous aimerions soulever au comité. Il s'agira évidemment de questions constructives, et j'aimerais signaler deux ou trois bonnes choses à propos du projet de loi dont nous sommes saisis.